

Agent d'escale

Institut ★ ★ ★
mermoz



**Formation
Agent d'escale**

www.institut-mermoz.com - 01.46.86.81.00

Adresse postale
Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
BP 60444
94593 Rungis Cedex

Adresse physique
Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
Anciennement « Rue de la Grosse Pierre » (GPS)
94150 Rungis

Tél : 01.46.86.81.00
Fax : 01.46.86.60.91
pilot@institut-mermoz.com



www.institut-mermoz.com



Jean-Pierre Chambelin
Président Directeur Général
Responsable pédagogique
jpchambelin@institut-mermoz.com



Nathalie Schiantarelli
Responsable administrative
et commerciale
nschiantarelli@institut-mermoz.com



Daniel Frigo
Responsable formation PNC
dfrigo@institut-mermoz.com



Assunta Boyer
Assistante commerciale
pilot@institut-mermoz.com

Institut 
mermoz

Présentation

L'Institut MERMOZ a été fondé le 24 avril 1957 par Monsieur André Ramondo, compagnon de Jean MERMOZ, ancien chef pilote de la compagnie nationale Air France.

Depuis sa création, l'Institut MERMOZ a assuré la formation théorique des navigants de l'aviation civile en proposant une collection d'ouvrages de cours, des cours à distance et des cours à temps plein.

A la mise en place des nouvelles règles européennes et grâce aux compétences acquises au cours des années précédentes, l'Institut MERMOZ a été une des premières écoles théoriques à obtenir les approbations ATO et CCA délivrées par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).



A ce jour, plus de 40 000 navigants ont été formés par l'Institut MERMOZ en cours à temps plein ou à distance.

Notre enseignement est axé sur deux objectifs :

- # Une préparation efficace aux examens théoriques ;
- # Une formation rigoureuse afin de proposer aux compagnies aériennes un personnel navigant compétent, responsable et performant.



Formations proposées

L'Institut MERMOZ propose principalement des formations préparant aux épreuves théoriques de l'aviation civile, à temps plein dans ses locaux, ou en enseignement à distance.

Dans nos locaux

Pour les pilotes

- La formation aux épreuves théoriques ATPL Avion dans nos locaux à Rungis / Orly et à Toussus-le-Noble ;
- La formation à la Licence théorique de Pilote Privé en cours magistral sur deux semaines et en e-learning ;
- Des stages « Utilisation de la langue anglaise » FCL 055 D IFR ;
- Des stages « Compétences linguistiques langue anglaise » ;
- Des stages CRM (Avion et Hélicoptère) ;
- Des formations « Formateurs Facteurs Humains » ;
- Des séminaires de recyclage FI (Flight Instructor) ;
- Des stages de maintien des compétences (à la demande des compagnies aériennes).

Pour les hôtesse de l'air et stewards

- Une formation au Cabin Crew Attestation (CCA - Anciennement CFS) ;
- Une préparation aux sélections des compagnies aériennes ;
- Une formation commerciale.

Des formations « Flight Dispatcher » (à la demande des compagnies aériennes)

Une formation d'agent d'escale

Anglais : des stages de préparation au TOEIC

En enseignement à distance

Pour les pilotes :

- La formation ATPL (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation CPL (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation IR (A et H) Avion et Hélicoptère ;
- La formation EIR - CB IR (A) Avion ;
- La formation Pilote Privé PPL (A) Avion et Hélicoptère.

Ouvrages

L'Institut MERMOZ est également éditeur et propose une collection complète d'ouvrages de cours préparant aux diverses épreuves théoriques des licences de l'aviation civile. Rédigés par des professionnels de l'aéronautique, nos manuels se conforment aux exigences des nouveaux programmes européens et sont régulièrement mis à jour en fonction des évolutions réglementaires et techniques.

Notre collection d'ouvrages de cours est proposée en version « papier » ou en version numérique « enrichie » sous Apple et Android.



Le métier d'agent d'escale

- L'agent d'escale fait partie des services commerciaux d'une compagnie aérienne. Il travaille aux guichets d'accueil des passagers d'un aéroport où il prend en charge les clients en partance (embarquement), à l'arrivée (débarquement) ou en correspondance (transit).
- L'agent d'escale procède à toutes les opérations d'enregistrement des passagers et de leurs bagages et facilite les formalités de correspondance. Si nécessaire, il prend en charge les enfants en bas âge non accompagnés ou les personnes âgées ou handicapées. En cas d'incident, d'intempéries, de retard ou d'erreur concernant les bagages, l'agent d'escale en informe les passagers. En liaison avec les différents services de l'aérogare (sécurité, hôtellerie...), il utilise l'informatique et tous les moyens modernes de communication.
- L'agent d'escale peut travailler les week-ends et les jours fériés. Ses horaires sont variables et souvent décalés. Comme pour tous les métiers d'accueil du public, l'agent d'escale doit avoir un bon équilibre nerveux pour faire face à des situations parfois stressantes.



Conditions pour exercer le métier

- Avoir 18 ans minimum
- Etre de nationalité Française ou d'un pays de l'Union Européenne
- Avoir le baccalauréat
- Posséder un bon niveau de pratique de la langue anglaise
- Avoir un casier judiciaire vierge

Programme de la formation « Agent d'escale »

- Module Professionnel
 - Environnement aéronautique professionnel et géographie
 - Techniques relationnelles
 - Check-in - Boarding - Bagages
 - Outils professionnels (ALTEA Initial) en partenariat avec l'Ecole des Escales Air France
- Module Communication dont anglais aéroportuaire
- Modules Sûreté et Marchandises Dangereuses

Maximum 12 stagiaires

**Coût de la formation
1 500 €**

**Date de stage
Du 13 février au 3 mars 2017
Du 2 au 23 mai 2017**

**Cette formation est répartie
sur 3 semaines ans nos locaux à Rungis / Orly
pour un effectif maximum de 12 personnes**



Aides à la formation

Vous êtes salarié

Fongecif

Pour bénéficier du Congé Individuel de Formation (CIF), au titre d'un CDD, vous devez justifier d'un CDD de 4 mois dans les 12 derniers mois et de 24 mois d'activité salariée sur les 5 dernières années. Par contre, au titre d'un CDI, vous devez justifier d'un an d'ancienneté dans la société et de 24 mois d'activité salariée depuis le début de votre activité.

Quand vous aurez défini votre projet professionnel et la formation qui vous convient, contactez le Fongecif dont vous dépendez ou tout autre organisme paritaire (AGECIF, AFDAS, OPCAREG, ANFH, etc.) en fonction d'un éventuel accord de branche (se renseigner auprès du Responsable du personnel).

Il faut impérativement respecter les délais en vigueur et déposer la demande de prise en charge de la rémunération et des frais de formation et d'éventuels frais de séjour ou de transport auprès de l'organisme généralement 3 mois avant l'entrée en formation (sauf modalité spécifique). Une commission chargée de représentants d'employeurs et de salariés se réunit périodiquement pour étudier votre demande.

La formation professionnelle

L'employeur qui veut organiser un plan de formation demande l'avis du Comité d'Entreprise ou, à défaut, des représentants du personnel qui désignent les salariés devant participer aux stages de formation. Les salariés intéressés et non désignés peuvent demander individuellement de participer au plan.

Un stage de formation ne rompt pas le contrat de travail, le salaire est maintenu.

Si la formation a lieu hors de l'entreprise, le transport sur les lieux de formation, ainsi que les frais d'hébergement incombent à celle-ci.

Les dépenses payées à un organisme extérieur à l'entreprise peuvent être déduites de la participation à la formation professionnelle continue (à condition qu'une convention ait été conclue avec un organisme, que la formation ait été faite dans l'année de cette convention et que les dépenses apparaissent en comptabilité).

Vous êtes demandeur d'emploi

Les demandeurs d'emploi indemnisés peuvent bénéficier d'une rémunération pendant la durée de formation.

Deux mois environ avant l'entrée en stage, vous devez entamer une démarche auprès de l'agence Pôle Emploi dont vous relevez compte tenu de votre domicile, pour obtenir le bénéfice d'une aide au reclassement. Cette aide constitue une rémunération. Elle ne prévoit pas de participation au coût de la formation. Le Fonds Social des ASSEDIC peut prendre une partie de ces frais à sa charge.

Demande de crédit (informations non contractuelles)

Afin de vous permettre de réunir le budget nécessaire, l'Institut MERMOZ a contacté différents organismes bancaires :

La Société Générale de Rungis Halles propose un prêt réservé aux stagiaires de l'Institut MERMOZ à un taux de 1,90% hors assurance.

Pour tout renseignement, nous vous invitons à prendre contact avec Me Arlette Auclair au 01.48.84.59.92, conseillère à l'Agence Société Générale de Rungis-ICADE.

BNP propose un crédit étudiants à un taux de 1,90 %, avec un différé de remboursement total ou partiel, en capital et intérêts et de nombreux avantages bancaires.

Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec Me Magali Villaume, Tél : 01.48.84.33.51, magali.villaume@bnpparibas.com

Demande d'inscription

**Dossier à retourner
à l'Institut
MERMOZ**

Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
BP 60444
94593 Rungis Cedex

Tél : 01.46.86.81.00
Fax : 01.46.86.60.91
pilot@institut-mermoz.com

Merci d'écrire lisiblement et en MAJUSCULES

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Téléphone : e-mail :

Je désire m'inscrire au stage de formation « Agent d'escale » :

- Du au

Ci-joint mon règlement de 1 500 € correspondant à mon inscription :

Par chèque

Par CB n°/...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....

Date d'expiration :/..... Numéro de contrôle :

Le numéro de contrôle est obligatoire, et est composé des trois chiffres qui figurent au dos de votre carte bancaire

Fait à, le

Signature :

Précédée de la mention « Lu et approuvé »



Fiche de renseignement

**Dossier à retourner
à l'Institut
MERMOZ**

Parc d'affaires ICADE
43, avenue Robert Schuman
BP 60444
94593 Rungis Cedex

Tél : 01.46.86.81.00
Fax : 01.46.86.60.91
pilot@institut-mermoz.com

Merci d'écrire lisiblement et en MAJUSCULES

Nom : Nom de jeune fille :
Prénoms :

Né(e) le : A :
Nationalité : Date de validité du passeport :

N° Sécurité Sociale :
Situation de famille : Célibataire Marié(e) Autre :

Enfants à charge :
Service militaire : Effectué Sursitaire Dispensé JAPD

Adresse :
.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :
Téléphone professionnel : e-mail :

Formation générale

Années	Etudes poursuivies	Etablissements scolaires (nom - ville)	Diplômes obtenus

Niveau linguistique

Langues	Niveau faible	Niveau moyen	Niveau bon	Niveau courant
Anglais				
.....				
.....				
.....				

Fiche de renseignement

Séjours linguistiques

Dates et durées	Lieux	Conditions du séjour

Expérience professionnelle

Périodes (du... au...)	Entreprises	Fonctions

Loisirs et centres d'intérêt :

.....



Convention de formation

Entre

Monsieur ou Madame, Mademoiselle
 Domicilié(e)

ci-après dénommé(e) « le stagiaire ».

Et l'Institut MERMOZ, sis Parc d'affaires ICADE, 43, avenue Robert Schuman, BP 60444, 94593 Rungis Cedex, enregistré sous le numéro RCS Créteil 572 138 482 et portant le numéro de déclaration formation continue 119 406 691 94, ci-dessous dénommé « Institut MERMOZ », représenté par son Président, M. Jean-Pierre Chambelin.

La présente convention définit les conditions de prestation d'enseignement dispensée par l'Institut MERMOZ. L'enseignement sera dispensé principalement au siège social de l'Institut MERMOZ situé Parc d'affaires ICADE - 43, avenue Robert Schuman - 94150 Rungis.

Objet

L'Institut MERMOZ s'engage à assurer l'action de formation « Agent d'escale ».
 Le stagiaire s'engage à suivre la formation objet de la présente convention et à en respecter les termes.
 La formation est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum.

Conditions et déroulement de la formation

1. L'Institut MERMOZ se réserve le droit de refuser un dossier d'inscription au stage « Agent d'escale » après réception et étude de celui-ci ;
2. L'Institut MERMOZ se réserve le droit de modifier à tout moment, en cas de nécessité, l'organisation du programme d'enseignement prévu en début de stage ;
3. Durant le stage, les stagiaires sont soumis au règlement intérieur de l'Institut MERMOZ, notamment en matière de sécurité, de tenue, de discipline et d'horaires ;
4. Des contrôles de connaissances sont effectués pendant la formation afin de tester l'assimilation des stagiaires ;
5. Les stagiaires sont placés sous l'autorité du Responsable pédagogique de l'Institut MERMOZ ;
6. Une attestation de formation est remise par le Responsable pédagogique ou son délégataire, si les exigences requises par l'Institut MERMOZ sont atteintes.

Modalités de règlement

Le prix de l'action de formation est fixé à 1 500 €.
 Le stagiaire s'engage à remettre à l'Institut MERMOZ le montant de l'action de formation à l'inscription. Le chèque sera encaissé le premier jour du stage. Des facilités de paiement peuvent être accordées au stagiaire sur demande écrite auprès de l'Institut MERMOZ.

Annulation du stage

En cas de nécessité, l'Institut MERMOZ se réserve la possibilité avec un préavis de cinq jours d'annuler ou de reporter le stage (minimum de cinq participants pour ouvrir le stage).

Désistement du stagiaire

Le stagiaire a dix jours à compter de la signature de la demande d'inscription pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé réception (cachet de la poste faisant foi). Le chèque d'acompte sera alors retourné. Passé ce délai de dix

Convention de formation

jours (délai légal), le chèque d'acompte de la formation reste acquis à l'Institut MERMOZ et n'est pas reportable. En cas de désistement en cours de stage, aucune demande de remboursement des sommes versées par le stagiaire ne pourra être prise en compte.

Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Créteil sera seul compétent pour régler le litige.

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'enseignement et en accepter toutes les dispositions sans réserve ainsi que celles du règlement intérieur.

Fait à, le

Signature
Institut MERMOZ
Jean-Pierre Chambelin

Nom et prénom du stagiaire
Signature
Précédée de la mention « Lu et approuvé »
Stagiaire